

PREFET DE L' AISNE

PREFET DE L'OISE

**ARRÊTÉ INTER-PREFECTORAL
MODIFIANT L'ARRETE
PORTANT DELIMITATION DE PERIMETRE DU SAGE DE L'AUTOMNE**

LE PRÉFET DE L' AISNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et, notamment ses articles relatifs aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), L.212-3 à L.212-11 ainsi que R.212-26 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux modifiant le code de l'environnement ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier MARTIN, Préfet de l'Oise ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Nicolas BASSELLIER, Préfet de l'Aisne ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire du 21 avril 2008 portant application de la loi et du décret susvisés aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté n° 2015-0295 du 1^{er} décembre 2015 du Préfet de région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant délimitation du périmètre du SAGE « Automne » signé le 14 mai 1996 par le Préfet de l'Aisne et le 28 mai 1996 par le préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 10 mars 2016 approuvant le SAGE de l'Automne ;

Vu l'avis favorable du 28 août 2017 du président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Automne sur la proposition de révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde ;

Considérant que l'arrêté portant délimitation du périmètre doit être précisé suite à l'approbation du SAGE de l'Automne, et qu'il s'agit d'un réajustement non substantiel du périmètre approuvé en 1999 ;

Considérant que les modifications mineures du périmètre sont en adéquation avec la consultation menée sur la révision du périmètre du SAGE Oise-Aronde de juin à septembre 2017 et qu'elles concernent une faible portion du territoire du SAGE sur la commune de Béthisy-Saint-Pierre ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires de l'Oise et du Directeur Départemental des Territoires de l'Aisne ;

ARRETTENT

ARTICLE 1 :

L'annexe de l'arrêté de 1999 portant délimitation du périmètre du SAGE de l'Automne est remplacée par le tableau des communes et la carte annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens et devant le tribunal administratif de Laon, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfetures de l'Oise et de l'Aisne et mis en ligne sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr et les sites Départementaux de l'État (IDE) de l'Oise et de l'Aisne.

ARTICLE 5 :

Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Oise et de l'Aisne, les Sous-Préfets de Senlis et de Soissons, les Directeurs Départementaux des Territoires de l'Oise et de l'Aisne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de l'Automne et au maire de Béthisy-Saint-Pierre.

Fait à LAON, le

Fait à BEAUVAIS, le **16 OCT. 2017**



NATHAN BASSELLIER

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Blaise GOURTAY

ANNEXE
à l'arrêté inter-préfectoral du périmètre du SAGE de l'Autonne

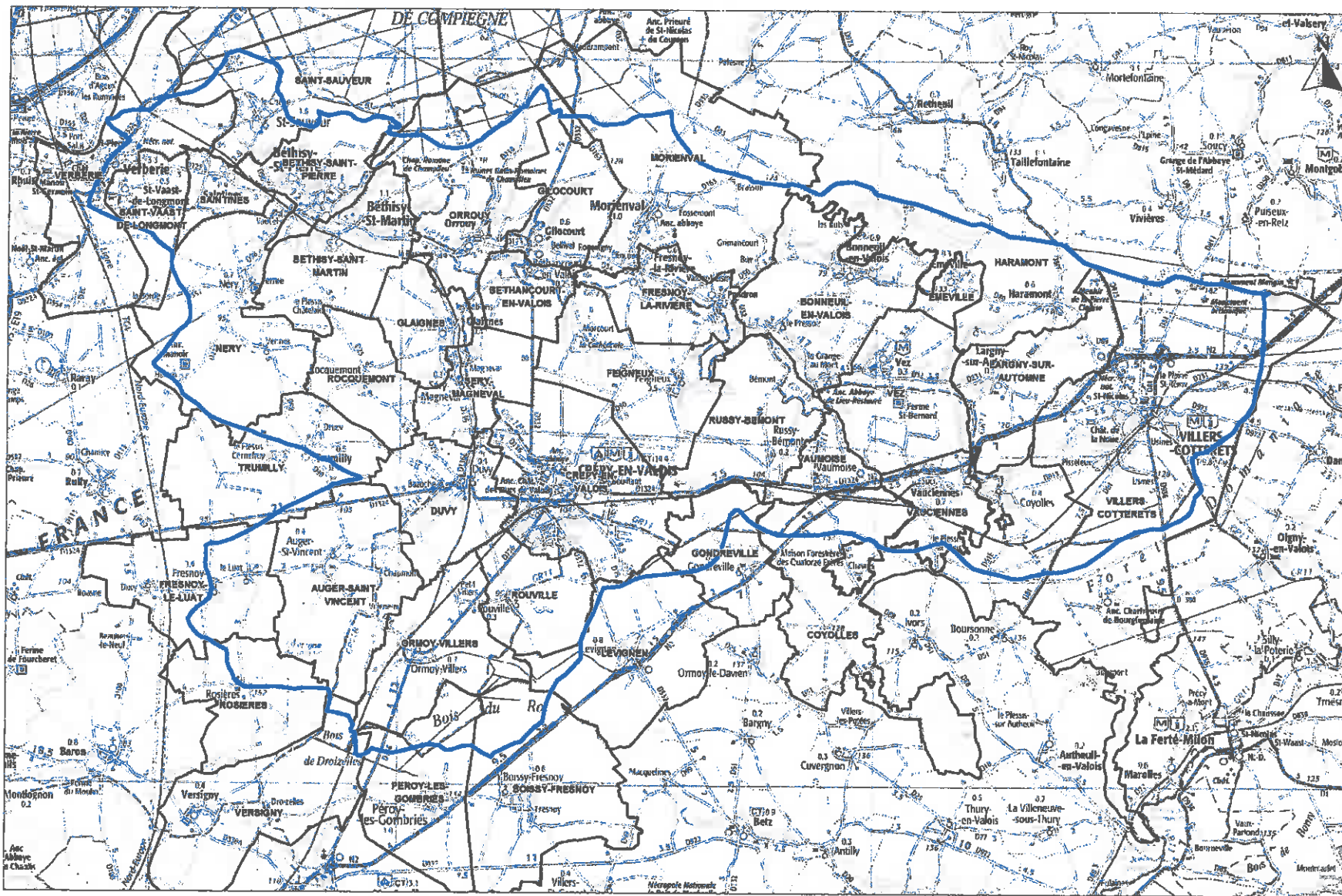
Communes de l'Oise :

60027	AUGER SAINT VINCENT	En totalité
60066	BETHANCOURT EN VALOIS	En totalité
60067	BETHISY SAINT MARTIN	En totalité
60068	BETHISY SAINT PIERRE	En totalité
60079	BOISSY FRESNOY	Pour partie
60083	BONNEUIL EN VALOIS	En totalité
60176	CREPY EN VALOIS	En totalité
60203	DUVY	En totalité
60207	EMEVILLE	En totalité
60231	FEIGNEUX	En totalité
60260	FRESNOY LE LUAT	Pour partie
60261	FRESNOY LA RIVIERE	En totalité
60272	GILCOURT	En totalité
60274	GLAIGNES	En totalité
60279	GONDREVILLE	Pour partie
60358	LEVIGNEN	Pour partie
60430	MORIENTVAL	Pour partie
60447	NERY	Pour partie
60479	ORMOY VILLERS	En totalité
60481	ORROUY	Pour partie
60489	PEROY LES GOMBRIES	Pour partie
60543	ROCQUEMONT	En totalité
60546	ROSIERES	Pour partie
60552	ROUVILLE	En totalité
60561	RUSSY BEMONT	En totalité
60578	SAINTE SAUVEUR	Pour partie
60597	SAINTE VAAST DE LONGMONT	Pour partie
60600	SAINTTINES	En totalité
60618	SERY MAGNEVAL	En totalité
60650	TRUMILLY	Pour partie
60658	VAUCIENNES	Pour partie
60661	VAUMOISE	En totalité
60667	VERBERIE	Pour partie
60671	VERSIGNY	Pour partie
60672	VEZ	En totalité

Communes de l'Aisne :

02232	COYOLLES	Pour partie
02600	HARAMONT	En totalité
02410	LARGNY SUR AUTOMNE	En totalité
02810	VILLERS COTTERETS	Pour partie

Carte du périmètre du SAGE de l'Automne



SAGE de l'Automne

0 ——— 1,5 km



Réalisation : DDT 60 / SEEF
Date : septembre 2017

